

**PREFECTURE DU MORBIHAN
10bis place du Général De Gaulle
BP 501
56019 VANNES CEDEX**

Plouray, le 30 octobre 2012,

Envoi en recommandé avec accusé de réception

A l'attention de Monsieur le Préfet du Morbihan

Objet : Carrière de Guernambigot – Le Saint

Monsieur Le Préfet,

Comme suite à nos divers courriers et à la dernière réponse de vos services en date du 21 08 2012, vous voudrez bien trouver ci-joint une note qui détaille un certain nombre d'anomalies dans le fonctionnement de la carrière de Guernambigot.

Il ressort de nos constatations que l'exploitation actuelle enfreint les arrêtés préfectoraux d'autorisation de 1990 et 1999 ainsi que l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 (modifié).

Nous vous demandons d'ordonner à vos services de mettre un terme dans les plus brefs délais aux pratiques de l'exploitant sur lesquelles nous vous alertons depuis près de deux ans maintenant, et d'exiger qu'il présente une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter (ainsi qu'il en avait manifesté l'intention) s'il souhaite poursuivre l'exploitation de la carrière sur d'autres bases.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

pour le Bureau

Magali Diennet
Présidente

P.J. : Note Guernambigot _ 2012 10 30